



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 16 juin 2026

Presse – Actualités

- [La situation géopolitique de l'Union européenne, entre vulnérabilité et robustesse – The Conversation](#)
- [UE – Afrique : Conclusion d'un accord de partenariat économique renforcé avec quatre pays – Le Moci](#)
- [Matignon bloque la diffusion d'un rapport sur l'impact de l'IA sur les effectifs de la fonction publique – Acteurs Publics](#)
- [Le Conseil d'orientation des retraites relance le débat sur la non-prise en compte des primes dans les pensions des fonctionnaires – Acteurs Publics](#)
- [Niches fiscales, effectifs des fonctionnaires, France 2030... Les pistes de Bercy pour le budget 2027 – Le Figaro](#)
- [Les durées des arrêts de travail limitées à partir du 1er septembre, comme prévu dans le budget de la Sécurité sociale - Challenges](#)

ARTICLES DE PRESSE

La situation géopolitique de l'Union européenne, entre vulnérabilité et robustesse – The Conversation

Le discours de Pete Hegseth en Normandie illustre la rupture stratégique entre les États-Unis de Donald Trump et l'Union européenne, sommée d'assurer seule sa défense face aux défis sécuritaires contemporains. Devant les pressions russes, chinoises et désormais américaines, l'UE développe progressivement des instruments financiers, industriels, commerciaux et militaires destinés à renforcer son autonomie.

Venu en Normandie, le 6 juin dernier, pour les commémorations du 82^e anniversaire du Débarquement, Pete Hegseth, le secrétaire à la guerre des États-Unis (dénommé ainsi depuis que Donald Trump a décidé de donner ce nom au secrétariat à la défense en septembre 2025), s'est notamment rendu à Colleville-sur-Mer, dans le Calvados. Après s'être recueilli face aux 9 387 croix blanches du cimetière de soldats américains tombés sur la plage d'Omaha Beach, il y a prononcé un discours parfaitement cohérent avec la Stratégie nationale de sécurité américaine publiée en novembre 2025.

Citant les arrivées de navires et de migrants sur les côtes espagnoles, italiennes, grecques et bulgares, Hegseth a affirmé que l'Europe se trouvait sous la menace des flux migratoires, qualifiés d'« invasion », s'est interrogé sur la capacité de réaction des États membres de l'UE face à ce « débarquement d'un nouveau type » et s'est demandé s'il n'était pas déjà trop tard.

Refusant de participer à la célébration internationale officielle, il a admonesté les Européens : renforcez rapidement votre autonomie militaire, et ne comptez plus sur les États-Unis pour vous défendre, a-t-il dit en substance.

Cette séquence aura fourni une confirmation supplémentaire de la nouvelle politique européenne des États-Unis martelée par l'administration Trump depuis février 2025 – y compris par Hegseth lui-même à Bruxelles moins de trois semaines après l'entrée en fonction de celle-ci le 20 janvier. Du point de vue de son tableau géopolitique d'ensemble, l'Union européenne fait face depuis seize mois à une situation singulièrement inédite, qui la rend vulnérable. Pour y répondre, est-elle en train d'inventer une forme de réponse singulière, qui serait la robustesse ?

L'inventaire des moyens : une capacité de passage à l'acte

L'UE a déjà commencé à démontrer une aptitude inattendue à agir concrètement face à des chocs imprévus et inédits. Dans le domaine financier et budgétaire, la création du plan de relance NextGenerationEU dans la foulée du Covid et des confinements en 2020, a posé les bases d'un « proto-Trésor européen », permettant de financer nos biens publics par l'emprunt commun.

En parallèle, le volet économique et commercial s'est musclé avec l'Instrument anti-coercition (ACI) – qui permet de sanctionner des entreprises, ou des États, ou d'instaurer rapidement des droits de douane exceptionnels, et qui a été conçu pour répliquer aux chantages commerciaux, notamment de la République populaire de Chine – tandis que le Chips Act et le Net-Zero Industry Act visent la souveraineté technologique, notamment en cherchant à raffiner en Europe 40 % des métaux rares nécessaires à notre industrie.

Avec l'invasion de l'Ukraine à grande échelle par la Russie lancée en 2022, le défi le plus important demeure celui de la défense, où l'objectif est désormais l'« autosuffisance militaire ». Si l'Europe a réalisé qu'elle produisait déjà plus de munitions que les États-Unis, elle doit encore briser le « corporatisme nationaliste » de ses industries ; c'est pourquoi l'UE a mis au point des leviers nommés Règlement relatif au soutien à la production de munitions (ASAP) ou Stratégie industrielle européenne de défense (EDIS) de façon à encourager la volonté de bâtir progressivement une base industrielle et technologique de défense (Bitd) européenne, c'est-à-dire une industrie de défense européenne et un marché de l'armement européen. Ces instruments sont les prémisses d'une authentique politique industrielle de défense européenne.

Cette dynamique de nouvelles réponses aux défis des politiques impérialistes ne s'arrête pas aux frontières de l'UE : elle s'inscrit dans un vaste « système territorial européen » incluant le Royaume-Uni, la Norvège ou encore les pays candidats à l'adhésion y compris la Turquie, qui est en union douanière avec l'UE.

Dans un monde de rivalités, l'UE a intérêt à coaliser des « puissances moyennes » pour protéger l'interdépendance contre les prédatations. En 2026, le premier ministre canadien Mark Carney a appelé explicitement, à Davos, à la mise en réseau de ces États pour peser ensemble (commerce, normes, sécurité économique). D'une certaine façon, Mark Carney propose d'étendre bien au-delà du petit territoire européen (ce cap... écrivait Paul Valéry) la boîte à outils, le bricolage et l'assemblage que mettent en œuvre, sans tambour ni trompette ni fierté particulière, les Européens depuis trois générations.

Vue sous cet angle, la Communauté politique européenne révèle au grand jour l'existence d'un système territorial européen (l'expression est de Pascal Orcier) que polarise et anime l'UE : l'UE et tous ses associés, de la Turquie (union douanière)

au Canada (Ceta), en passant par l'Espace économique européen, Schengen, le Voisinage, le Royaume-Uni (accord de commerce et de coopération) et les Candidats.

La doctrine : de la puissance normative à la robustesse

Cette réactivité s'appuie sur une nature politique unique : l'UE est une « étaticité multiterritoriale ». Depuis 1950, elle s'est construite en substituant le droit à la force, privilégiant ce que Zaki Laïdi nomme la « puissance par la norme ». Par l'« effet Bruxelles », elle impose ses standards (IA, environnement, RGPD) au reste du monde car l'accès à son marché demeure vital. Depuis 1950, l'Europe s'est construite *contre* l'esprit de puissance classique qui avait mené au suicide du continent. L'UE ne cherche pas de la puissance par la coercition, mais par la régulation et l'interdépendance.

Cependant, dans le contexte actuel, la simple régulation ne suffit plus ; il faut y ajouter la robustesse. La robustesse est la faculté d'un système à absorber des chocs extérieurs et à préserver son autonomie sans trahir son identité juridique. Cela implique de passer d'une dépendance subie à une « vulnérabilité choisie » (Mathilde Lemoine, économiste) grâce à la diversification des partenariats. L'Europe ne cherche pas la coercition classique du XX^e siècle, mais une capacité à rester libre et autonome dans un environnement hostile.

Une réponse directe à la fin de l'atlantisme et la « triple coercition »

Nous devons d'abord poser un diagnostic lucide sur notre environnement. Ce besoin de robustesse est la réponse directe à un environnement marqué par une « triple coercition » : russe, chinoise et, c'est la nouveauté radicale de 2025, américaine.

L'impérialisme russe. Depuis l'invasion de l'Ukraine en 2022, la Russie s'est affirmée comme un « État mafieux » qui érige la violence en principe de gouvernement. Elle conteste vitalemment le modèle européen fondé sur le droit et le pluralisme. Tandis que la Russie occupe l'est de l'Ukraine et bombarde chaque jour les villes et les civils qui sont à l'arrière du front, les Européens les soutiennent financièrement, par l'envoi d'armes et par l'accueil de réfugiés. Rappelons que l'UE partage près de 2 300 kilomètres de frontières avec la Russie, et près de 1 300 kilomètres avec l'Ukraine.

La rivalité chinoise. La République populaire de Chine est désormais un « rival systémique » (selon la doctrine de l'UE publiée en 2019 par Jean-Claude Juncker, alors président de la Commission européenne), c'est-à-dire non seulement économique, mais aussi idéologique à l'échelle du système international et de l'espace mondial. Elle utilise des pratiques de concurrence déloyale pour évincer

l'Europe des relations avec le Sud global et pour créer des dépendances critiques, menaçant des pans entiers de notre industrie, comme l'automobile.

Enfin, le choc le plus perturbant est celui du « **trumpisme 2** », qui marque le décès de l'atlantisme. Les États-Unis ne nous traitent plus en alliés mais comme des « gisements de ressources ». C'est ce que l'on peut qualifier d'« emprisme » : une forme d'emprise américaine transformant notre interdépendance historique de près d'un siècle en un rapport de force contraignant, où l'accès au renseignement comme aux technologies devient un levier de chantage pour imposer des droits de douane injustifiés, un affaiblissement du soutien à l'Ukraine et des ingérences dans les vies politiques des États membres de l'UE.

Une autonomie pour les Européens

En définitive, alors que les Européens n'aspirent pas à devenir une puissance guerrière capable d'agressions et d'occupations, leur singularité est de chercher à construire une autonomie praticable.

L'UE pourrait s'affirmer comme une « puissance d'architecture » : elle stabilise le monde en codifiant l'interdépendance par le droit et en armant son marché commun contre la coercition. Cette transformation de la puissance normative en autonomie robuste doit désormais s'accélérer pour faire face aux politiques russe, chinoise et américaine de type impérialiste.

In fine, la viabilité de ces outils dépendra de la mobilisation des citoyens eux-mêmes ; car la robustesse de l'État des Européens est, avant tout, entre leurs mains.



Sylvain Kahn

Professeur agrégé d'histoire, docteur en géographie,
européaniste au Centre d'histoire de Sciences Po,
Sciences Po

* * *

UE – Afrique : Conclusion d'un accord de partenariat économique renforcé avec quatre pays – Le Moci

L'Union européenne (UE) et quatre pays de la zone Afrique orientale et australe et océan Indien ont conclu, le 10 juin à l'île Maurice, les négociations pour un accord de partenariat économique (APE) renforcé qui doit servir de modèle, selon Bruxelles, pour les nouvelles relations économiques et commerciales que l'UE entend développer avec le continent africain. D'autres pays d'Afrique orientale et australe (AfOA) pourront le rejoindre à l'avenir.

Les Comores, Madagascar, l'Île Maurice et les Seychelles ont conclu avec l'Union européenne, le 10 juin, les négociations d'un accord de partenariat économique (APE) renforcé qui succèdera à un APE intérimaire. D'après un communiqué de la

Commission européenne, cet APE constitue « *le premier de ce type conclu entre l'Union européenne et des partenaires d'Afrique subsaharienne et établit une référence importante pour les futures relations économiques entre l'UE et l'Afrique* » et il restera « *ouvert à l'adhésion d'autres pays de la région AfOA* ».

Les quatre pays signataires avaient d'ores et déjà un APE intérimaire en cours avec l'UE. Ce dernier couvrait déjà le commerce des marchandises, la coopération économique et la coopération au développement. L'APE renforcé **élargit considérablement** le champ d'application de l'accord.

Il ajoute ainsi un accès préférentiel réciproque aux marchés pour **les services et les investissements**, le **commerce numérique**, la transparence des **marchés publics**, la politique de **concurrence**, la transparence des **subventions**, les **entreprises publiques**, la **propriété intellectuelle** (y compris les indications géographiques), le commerce et le développement **durables**, et d'autres disciplines liées au commerce (y compris les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les douanes et la facilitation des échanges, et les règles d'origine modernisées) pour soutenir le commerce des marchandises.

L'APE fournit ainsi le nouveau cadre visant à rapprocher l'UE et les États AfOA, « *sur la base de règles claires et prévisibles* ». Pour Bruxelles, il ouvrira ainsi de nouvelles perspectives pour les consommateurs et les entreprises des deux continents.

A l'heure actuelle, l'UE est le **premier partenaire commercial** des quatre États AfOA signataires, représentant 24 % de leur commerce total de biens et 33 % de leur commerce total de services. En 2024, les échanges totaux de biens et de services entre les deux blocs ont atteint un montant cumulé de 9,7 milliards d'euros (Md EUR), dont 5,2 Md EUR d'importations de l'UE et 4,5 Md EUR d'exportations de l'UE.

Les nouveaux champs d'applications

D'après les détails fournis par Bruxelles, le nouvel APE établit des règles et des possibilités claires dans de nouveaux domaines :

– **Services et investissements** : l'APE renforcé améliore la sécurité juridique et les conditions pour les entreprises qui fournissent des services sur le marché de l'autre partie. Elle offre également une plus grande prévisibilité aux investisseurs et garantit un traitement équitable et non discriminatoire.

– **Marchés publics** : les entreprises auront accès à des informations claires et transparentes sur les possibilités de marchés publics. Cela facilitera la participation

des entreprises des deux parties aux appels d'offres publics et soutiendra les plans de croissance économique et de modernisation attendus des États de l'ESA.

– **Propriété intellectuelle** : l'APE renforcé établit un cadre moderne et prévisible couvrant toutes les grandes catégories de propriété intellectuelle et renforce les outils d'application afin de soutenir les industries innovantes et créatives dans les États AfOA. Elle protégera également **135 indications géographiques (IG)** de l'UE à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles, après une période de transition.

– **Commerce numérique** : l'accord facilitera la réalisation de transactions et d'échanges numériques par voie électronique sans appliquer de droits de douane sur les transmissions électroniques. Elle renforcera la protection des consommateurs en ligne et réduira les formalités administratives inutiles. Cela permet à l'UE et aux États AfOA de promouvoir et de soutenir plus largement le commerce numérique.

– **Durabilité** : l'accord contient des engagements contraignants et exécutoires, ainsi que des dispositions en matière de coopération, dans un chapitre consacré au commerce et au développement durable. Cela couvre un large éventail de questions telles que les droits des travailleurs, la protection de l'environnement et du climat – l'Accord de Paris sur le climat étant considéré comme un élément essentiel –, l'égalité des sexes et la conduite responsable des entreprises.

En outre, l'APE renforcé renforcera encore la coopération dans le domaine de l'agriculture en établissant un partenariat agricole en vue d'un dialogue renforcé visant à soutenir des chaînes de valeur agroalimentaires plus durables.

Un forum économique prochainement

Maroš Šefčovič, commissaire chargé du Commerce et de la sécurité économique, des relations interinstitutionnelles et de la transparence, a participé en visioconférence à la clôture des négociations, qui se sont terminées à Maurice. Il a notamment annoncé l'organisation prochaine d'un **forum économique** visant à rapprocher les entreprises des signataires.

« Notre accord de partenariat économique avec les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles est le premier accord de libre-échange moderne et complet de l'UE avec des partenaires d'Afrique subsaharienne, et l'accord conclu aujourd'hui pour le renforcer et le moderniser marque une étape historique dans les relations entre l'UE et l'Afrique, a notamment précisé le commissaire européen. La conclusion n'est qu'un début. La mise en œuvre est ce qui transforme l'ambition en opportunités réelles. Nous nous réjouissons donc de lancer prochainement notre premier Forum économique conjoint UE-AfOA afin de

rapprocher nos communautés d'entreprises et de libérer tout le potentiel de ce partenariat. »

Le **processus de ratification** de l'APE va être à présent lancé par les différents signataires. Concernant l'UE, les projets de textes négociés seront publiés prochainement, indique la Commission. Les textes feront l'objet des procédures internes nécessaires avant que la Commission ne soumette sa proposition au Conseil en vue de la signature et de la conclusion de l'accord. Une fois adopté par le Conseil, l'UE et les États AfOA pourront signer l'accord. Après la signature, l'accord devra être approuvé par le Parlement européen puis faire l'objet d'une décision formelle du Conseil relative à sa conclusion pour entrer en vigueur. Une fois que les États AfOA auront également ratifié l'accord, celui-ci pourra entrer en vigueur. Dans l'intervalle, les parties peuvent décider d'appliquer provisoirement l'accord. L'APE renforcé restera ouvert à l'adhésion d'autres États AfOA, les négociations étant toujours en cours avec le Zimbabwe.

A suivre...

C.G

* * *

Matignon bloque la diffusion d'un rapport sur l'impact de l'IA sur les effectifs de la fonction publique – Acteurs Publics

Une mission menée par plusieurs inspections générales a tenté, depuis quelques mois, de quantifier les effets du déploiement de l'IA dans la fonction publique. Son rapport, désormais dans les mains du Premier ministre, Sébastien Lecornu, pourrait toutefois ne jamais être rendu public, alors que l'État s'apprête à dévoiler son plan sur l'IA.

À l'heure où le ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, s'apprête à ouvrir une large séquence de communication sur l'IA en dévoilant, le 16 juin, le plan de l'État sur le sujet, l'exécutif chercherait-il à occulter une partie de ses propres travaux sur l'intelligence artificielle ? Un rapport inter-inspections consacré à l'impact de l'IA sur la fonction publique se trouve, depuis quelques semaines, dans les tiroirs du cabinet du

Premier ministre, Sébastien Lecornu. Or, pour l'heure, la décision a été prise, au plus haut niveau, de ne pas publier les conclusions de la mission.

Selon les informations d'*Acteurs publics*, les inspecteurs, missionnés, au départ, par le gouvernement Bayrou, auraient reçu des consignes strictes de confidentialité pour ne pas dévoiler la substance de leurs conclusions, alors qu'ils ont eux-mêmes demandé leur publication auprès de Matignon. Cette diffusion dépend en effet de l'unique bon vouloir du gouvernement, du fait de sa position de commanditaire, l'une des raisons pour lesquelles certains rapports sont souvent publiés plusieurs mois après le rendu de leurs conclusions effectives, voire, simplement, jamais dévoilés.

L'exécutif discret

Une source ayant eu accès aux résultats pointe que la quantification retenue par les inspecteurs concernant d'éventuelles suppressions d'emplois liées à l'IA n'est pourtant pas "*alarmiste*". Plusieurs experts auteurs de travaux sur le sujet ont, par exemple, été interrogés par les inspecteurs, comme le cabinet Roland Berger, qui notait, l'an dernier, que plus d'un tiers des emplois publics seraient exposés, à terme, à des changements importants liés au déploiement généralisé de l'IA générative. Sans toutefois tabler sur un chiffrage précis de suppressions d'emplois.

Le souci, pour l'exécutif, résiderait notamment dans le contexte actuel, marqué par une recherche d'économies tous azimuts et surtout un climat social tendu, notamment en matière salariale. Quelles que soient les données retenues dans le rapport sur l'IA, leur diffusion au grand public pourrait alourdir le climat à moins d'un an de la prochaine présidentielle et à quelques mois des élections professionnelles prévues dans la fonction publique. "*La question n'est pas tant le chiffrage que le choix politique que l'on en fait*, souligne, dans ce cadre, la responsable d'une organisation syndicale de la fonction publique. *Il ne faudrait pas que le développement de cette technologie, qui est déjà là et qui accélère à une vitesse folle, devienne un prétexte pour réduire les emplois publics.*"

Dans la droite ligne de ces propos, les syndicats de la fonction publique, déjà très remontés contre le ministre chargé de la Fonction publique, se tiennent prêts à s'engouffrer dans une éventuelle brèche ouverte par Matignon. D'autant que les représentants syndicaux ont d'ores et déjà été conviés par l'administration à participer à un groupe de travail sur l'IA, marqué, le

18 juin, par la présentation d'un avant-projet d'accord destiné à intégrer l'IA dans le dialogue social de la fonction publique.

Une rédaction mouvementée

Au-delà de l'utilisation politique du rapport, la réalisation des travaux de la mission d'inspection a, semble-t-il, elle-même été mouvementée. La rédaction du rapport avait initialement été confiée à l'inspection générale des affaires sociales (Igas) et à l'inspection générale des finances (IGF). Selon nos informations, l'inspecteur de la mission issu de l'Igas aurait été mis de côté il y a quelques mois, *“alors que c'est l'une des rares inspections qui maîtrise les sujets relatifs à l'IA”*, relate un haut fonctionnaire. Résultat : l'inspection générale de l'administration (IGA), qui n'était au départ pas concernée, a été associée *“un peu en catastrophe”* au rapport, à en croire le même cadre supérieur. Cela, alors que l'essentiel du travail de recherche avait déjà été effectué.

“Toute cette affaire ne se présente pas très bien”, soufflait, en avril dernier, un familier du sujet. Une autre source relativise néanmoins cet épisode, indiquant que *“les mésententes, surtout avec l'Igas, arrivent régulièrement lors de ce genre de travaux”*. Une preuve, quoi qu'il en soit, de l'aspect sensible du sujet.

Par [Paul Idczak et Marie Malaterre](#)

* * *

Le Conseil d'orientation des retraites relance le débat sur la non-prise en compte des primes dans les pensions des fonctionnaires – Acteurs Publics

61 % : c'est le taux de remplacement net qui attendrait les fonctionnaires nés entre 1964 et 2000, contre 68 % pour un non-cadre du secteur privé à carrière complète. Dans son rapport annuel, le Conseil d'orientation des retraites pointe le rôle déterminant des primes dans le secteur public, dans cette équation défavorable. Plus elles progressent, moins elles profitent aux retraites.

En plein bras de fer salarial dans la fonction publique autour du point d'indice et des primes, voilà une étude à même d'apporter de l'eau au moulin des syndicats. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a publié son traditionnel rapport annuel qui présente les évolutions et perspectives de retraite en France. Au-delà des grands indicateurs sur les dépenses liées aux retraites à moyen et long terme, ces travaux se sont également arrêtés sur les pensions des fonctionnaires, leurs évolutions et le rôle des primes dans leur calcul.

Dans la fonction publique, le taux de remplacement, c'est-à-dire le pourcentage de l'ancien revenu qu'un agent perçoit à la retraite, *“est essentiellement déterminé par la part des primes dans les rémunérations”*, confirme le COR.

La pension de retraite d'un fonctionnaire est quasiment exclusivement composée de la pension versée par le régime de la fonction publique de l'État, qui repose sur la moyenne des six derniers mois de traitement indiciaire. Le COR précise, néanmoins, que les primes ouvrent partiellement droit à la retraite depuis 2005, dans le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), mais *“compte tenu des taux de cotisations faibles et de l'étroitesse de l'assiette de cotisation (les primes dans la limite de 20 % du traitement indiciaire), le taux de remplacement assuré par le régime additionnel est faible par rapport à celui du régime intégré.”*

Le taux de ces primes représente en effet un enjeu déterminant puisque les primes des fonctionnaires ne sont pas intégrées dans le calcul de leurs retraites. En conséquence, un fonctionnaire ayant un faible taux de primes aura un taux de remplacement supérieur à celui d'un fonctionnaire bénéficiant de primes plus importantes.

Dans ses projections, le COR table dans un premier temps sur une stabilité de la part des primes dans la rémunération des fonctionnaires et précise, néanmoins, que cette perspective ne correspond plus aux hypothèses de projections retenues par le gouvernement qui, pour l'heure, rejette toute mesure générale portant sur le point d'indice. Il y a donc fort à parier que les futures mesures salariales dans la fonction publique, s'il y en a, porteront sur la partie indemnitaire.

Pour rappel, la part des primes et indemnités a légèrement augmenté ces dernières années. Elles représentent, en moyenne, 25 % du salaire brut des fonctionnaires de l'État en 2023, contre 22 % en 2012.

Le maintien d'une part stable des primes conduirait à un taux de remplacement net qui resterait stable autour de 61 % pour les fonctionnaires nés entre 1964 et 2000. Pour cette même génération, le rapport du COR 2025 établissait le taux de remplacement à 68 % pour un non-cadre du secteur privé à carrière complète.

Vers une convergence des systèmes public-privé ?

Le Conseil précise, par ailleurs, que dans la fonction publique, le taux de remplacement est naturellement moins dépendant des grands indicateurs économiques, notamment de ceux liés à la productivité. Il estime, cependant, qu'en misant sur une part de primes en hausse, l'écart du taux de remplacement entre le scénario économique le plus favorable et le moins favorable ne serait que de 0,9 point pour la génération née en 2000.

Aussi, en simulant un rythme de croissance des rémunérations dans la fonction publique équivalent à celui de l'ensemble des revenus d'activité à long terme, le niveau de vie relatif des retraités de la fonction publique augmenterait de 1,4 point entre 2030 et 2070.

Au final, le COR confirme la légitimité du débat qui agite les échanges entre les syndicats de la fonction publique et le gouvernement sur les questions salariales et de retraite. Plus la part de primes et indemnités progresse dans la rémunération des fonctionnaires, plus la question de sa prise en compte dans le calcul des pensions devient sensible.

Au-delà, c'est également la question de la convergence des systèmes de calcul des pensions de retraite public-privé qui revient au cœur des débats. Sachant que d'après une étude de la Drees publiée en 2022, cette perspective ne serait pas toujours avantageuse pour les fonctionnaires.

Par [Marie Malaterre](#)

* * *

Niches fiscales, effectifs des fonctionnaires, France 2030... Les pistes de Bercy pour le budget 2027 – Le Figaro

DÉCRYPTAGE - Le premier ministre ordonne aux membres de son gouvernement de revoir leurs demandes à la baisse.

« *Si tout est prioritaire, rien ne l'est !* » : en voyant les demandes budgétaires de ses ministres, Sébastien Lecornu n'a pas caché sa désapprobation. Le premier ministre vient d'envoyer à chaque membre de son gouvernement une lettre de cadrage garnie de points d'exclamation et de mots soulignés de traits rageurs. Et, pour cause, les premières réunions interministérielles de préparation du budget 2027 ont fait ressortir des « *demandes irréalistes méconnaissant l'urgence du rétablissement des finances publiques* », selon la missive. En tout, « *plus de 30 milliards d'euros de demandes de financement, dont 24 milliards d'euros pour mettre en place de nouvelles dépenses. Les demandes portées par vos services aboutiraient aussi à la création de plus de 23 000 emplois dès l'an prochain, et d'environ 40 000 sur la période 2027-2029* », détaille le locataire de Matignon, qui demande fermement à tous les ministères de revoir leur copie budgétaire à la baisse. Ce travail politique va battre son plein dans les couloirs de Bercy et de Matignon dans les prochaines semaines.

D'ores et déjà, les documents administratifs fournissent des indications sur les orientations souhaitées par les services chargés du budget. La plupart des lettres préparatoires adressées aux différents ministères soulignent la « *nécessaire mobilisation et la responsabilité de tous pour tenir une trajectoire ambitieuse, et impérative au regard de la situation de nos comptes publics* ». En clair, le budget 2027 doit contenir des économies pour résorber le déficit public. Ce qui n'est pas gagné d'avance, celui-ci étant attendu autour de 5 % du PIB fin 2026, alors même que le gouvernement promet d'atteindre les 3 % d'ici à 2029, et qu'une élection présidentielle est prévue dans l'intervalle.

En ce qui concerne les ministères, le ton a été donné dès le mois d'avril, par une missive signée par la Direction du budget : « *les budgets ministériels hors mission Défense devront globalement être en diminution, en valeur, par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2026* ». Les crédits de paiement votés dans le budget 2026 (hors Défense) atteignaient environ 527,4 milliards d'euros. L'objectif actuel est, donc, de faire moins dans le prochain projet de loi de finances (PLF). Dans un contexte de flambée de l'inflation, cela correspond à un coup de rabot significatif en volume. Une des composantes du budget de l'État est d'ailleurs particulièrement scrutée par les services chargés d'élaborer le budget : France 2030. Depuis plusieurs années maintenant, ce programme - un plan d'investissement sur cinq ans dans certains secteurs jugés stratégiques - est la cible de coups de rabot de plus en plus conséquents. Dans le dernier « plan d'économies » pour faire face aux effets néfastes de la guerre au Moyen-Orient, il était l'une des principales victimes des mesures de surgel et d'annulation. Dans le budget 2026, cette mission avait déjà perdu plus de 17 % de ses crédits par rapport à l'année précédente. Le budget 2027 pourrait bien suivre cette tendance. En tout cas, les notes de l'administration proposent aux ministères des « *échanges spécifiques* » avec la Direction du budget afin d'examiner les mesures de France 2030 qui concernent leur périmètre.

« Une attention particulière »

Un autre secteur de la dépense publique est sous la loupe de Bercy, lui aussi depuis plusieurs mois : les opérateurs de l'État (structures type CNRS, France Travail, Agences de l'eau...). Le gouvernement avait annoncé qu'un tiers d'entre eux devaient être

supprimés ou fusionnés. Visiblement, ce plan est toujours d'actualité. Les réunions de préparation du budget « *devront par ailleurs permettre de passer en revue les projets de rationalisation (mutualisations, fusions, ré-internalisations) identifiés en 2025 ou à instruire en 2026 sur le périmètre des opérateurs, pour en évaluer les conditions de mise en œuvre, l'impact budgétaire et les économies attendues* », explique la Direction du budget dans une circulaire.

Toujours pour réaliser des économies, la maîtrise des effectifs déjà inscrite dans le budget 2026 « *devra être amplifiée* », ajoute le même document. Les ministères sont incités à porter « *une attention particulière* » à ce que les embauches soient justifiées « *au regard de l'évolution tendancielle des besoins* ». Dans un langage euphémisé, les administrations sont également appelées à réfléchir à deux fois avant de renouveler les « *départs naturels* ».

Du côté des recettes aussi, Bercy semble décidé à serrer la vis. Dans une autre circulaire, l'administration du ministère de l'Économie demande à ses homologues de « *renforcer l'évaluation des dépenses fiscales (niches fiscales, NDLR) existantes* » afin de « *réduire leur nombre et leur coût dans une logique de simplification et d'efficience* ». « *Il est attendu que vous proposiez des évolutions de la fiscalité et notamment la suppression ou la réduction de dépenses fiscales* », détaille la note. Par ailleurs, les services de Bercy se réservent le droit de « *soumettre des mesures de rationalisation* », lors des conférences. En clair, la chasse à la niche fiscale « *peu performante ou insuffisamment pilotée* » est ouverte.

Plus spécifiquement, Bercy demande aux autres ministères d'accorder une « *attention particulière à l'examen des dépenses fiscales "brunes"* » (par opposition aux « *vertes* », favorables à l'environnement) afin d'en assurer la « *maîtrise* ».

Le « *verdissement de la fiscalité* » est un thème budgétaire récurrent depuis des années. Un document annexe au PLF 2026 recense 8,1 milliards d'euros de dépenses ayant un impact défavorable sur l'environnement. Une large part correspond à des taux réduits de fiscalité sur les carburants. Toutefois, dans un contexte de flambée des prix des carburants, ce sujet risque d'être écarté des débats budgétaires par le gouvernement, qui, au-delà des demandes de l'administration, devra traiter le prochain PLF pour ce qu'il est : un sujet politique déjà inflammable. Dans une interview à *La Provence* publiée samedi, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, plaide déjà pour que le budget 2027 soit « *adopté rapidement à l'aide d'un 49.3* ».

* * *

Les durées des arrêts de travail limitées à partir du 1er septembre, comme prévu dans le budget de la Sécurité sociale - Challenges

Le décret limitant la durée des arrêts de travail à un mois pour une première prescription et à deux mois pour une prolongation a été publié samedi au Journal officiel.

C'est chose faite. Le décret limitant la durée des arrêts de travail à un mois pour une première prescription et à deux mois pour une prolongation a été publié samedi au *Journal officiel*. « Les plafonds (...) sont fixés à trente et un jours pour une première prescription et à soixante-deux jours pour une prolongation », indique le décret. Ces plafonds entrent en vigueur au 1er septembre, sauf exception en raison de l'état de santé du patient, et [s'appliquent aux différents professionnels de santé amenés à prescrire des arrêts de travail](#) (médecins, sage-femmes, chirurgiens-dentistes).

Cette mesure a été décidée dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026. Dans son projet initial, le gouvernement voulait pouvoir fixer cette limite par décret, à 15 jours pour un premier arrêt de travail prescrit par un médecin de ville et 30 jours à l'hôpital. Mais les députés ont voté pour que la durée soit d'un mois dans les deux cas, et que cette durée soit inscrite dans la loi et non laissée à la main de l'exécutif.

Taux d'absentéisme élevé depuis le Covid

Aucune durée maximale d'arrêt maladie n'était jusqu'à aujourd'hui prévue, bien que des recommandations existent pour certaines pathologies, avec des durées indicatives. Les assurés restent par ailleurs soumis à [un plafond de 360 jours d'indemnités journalières sur trois ans](#). Le taux d'absentéisme des salariés du secteur privé est resté à un niveau élevé depuis la crise du Covid, une forte augmentation particulièrement marquée chez les cadres, avec des arrêts plus longs et souvent liés à la santé mentale, selon une étude publiée mardi par la mutuelle Malakoff Humanis.

En conséquence, les indemnités journalières versées par la Sécurité sociale augmentent plus fortement depuis la crise sanitaire. « Ça coûte 18 milliards d'euros à la Sécurité sociale et ça augmente d'un milliard d'euros par an, donc les enjeux sont considérables », avait affirmé en avril [le ministre du Travail et des Solidarités Jean-Pierre Farandou](#). Un autre décret, également paru samedi au Journal officiel, fixe à quatre ans la durée maximale de versement des indemnités journalières dans le cadre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle à partir de 2027.

(Avec AFP)

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.